



Litige assurance

Par steve1963

j ai subit en 2004 un accident du travail au Gabon , j avais signe un contrat de travail et une protection assurance en France en 2003 . suite a cela l assurance m a paye une rente .Dans les conditions générales de cette assurance il est prévu de me verser cette rente jusqu' a mes 60 ans qui était l âge légal de départ a la retraite en 2003 .

ma question est la suivante , cette assurance n avait elle pas obligation de s aligner quand le départ a la retraite est passe a 62 ans en 2012 et puis a 64 ans en septembre 2023 ?

je suis bien sur en litige avec cette assurance car ils ont cesse de me verser la rente a mes 60 ans alors que pour moi vu que la loi sur les departs a la retraite a change , ils auraient du modifier leur conditions generales car le but de cette clause est bien celle d assurer des revenus a quelqu un en situation d handicap jusqu a sa retraite non ?